

FO

Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir

Déclaration Préalable au CTU Plénier du 30/06/2022

Monsieur le Président,

Où peut-être devrions-nous vous appeler Monsieur le « Surveillant Général » ?

Nous imaginons que ce surnom peut vous surprendre, mais votre stupéfaction n'aura d'égale que la nôtre lorsqu'il y a tout juste une semaine, nos représentants en CHSCT central ont appris la décision du DG de mettre en place un « **monitoring (1) social** ». En clair **une surveillance de la situation sociale de l'établissement** (et de ses acteurs que sont notamment les représentants du personnel).

(1) Monitoring : surveillance

Pour ce point d'information, aucun document ne nous a été envoyé, que ce soit avant la réunion, ni même après. Tout juste avons-nous pu furtivement prendre connaissance de deux diapositives projetées subrepticement (nous n'avons même pas eu le temps de les photographier), nous avons toutefois retenu que le Directeur Général entendait suivre les indicateurs de tension sociale : boycott des instances votes unanimes défavorables, nombre de jours de grève, et que ce tableau de bord serait complété par des enquêtes d'opinion auprès des personnels, (choisis avec soin ?). **Tout ceci traduit bien évidemment la très grande confiance du DG dans l'acceptation sociale de son projet de modernisation chez les personnels !**

Ainsi après le baromètre social, dont on ne parle plus tant la dernière édition a pointé le mal être des personnels, on met en place un nouvel outil qui sera construit pour renvoyer au DG un message du type : « **Tout va très bien madame la marquise !** ».

La mise en place d'un tel outil pourra utilement compléter les alertes que nous ne manquons pas de faire au Directeur Général à chaque fois que nous le voyons, alertes dont nous connaissons l'attachement que le Directeur Général leur porte.

Il n'est pas dans nos usages dans cette instance d'évoquer des questions relevant du CHSCT Central, mais certains sujets que nous portons concernent les deux instances. C'est le cas des réflexions que vous avez engagées sur l'harmonisation et la simplification des cycles de travail. A ce propos nous avons pris acte des propos de Madame la Présidente du CHSCT, qui

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou sebastien.beudaert@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CTU

Titulaires : BEUDAERT SEBASTIEN : sebastien.beudaert@vnf.fr – LARROQUE DOMINIQUE : dominique.larroque@vnf.fr – MAURER BERTRAND : bertrand.maurer@vnf.fr – GEOFFROY ARNAUD : arnaud.geoffroy@vnf.fr
Suppléants : SEDLAK PATRICIA : patricia.sedlak@vnf.fr – MONDRAGON GERARD : gerard.mondragon@vnf.fr – MARTINET ETIENNE : etienne.martinet@vnf.fr – BRIDOUX NATHALIE : nathalie.bridoux@vnf.fr

a enfin daigné répondre à nos questionnements en indiquant qu'il n'y avait pas de cycles validés par le siège qui seraient imposés au DT, tout au plus des principes généraux à respecter dans le cadre des projets de réorganisation locale. En clair, il n'y aura pas d'instruction du Directeur Général sur ce sujet.

De là à traiter de menteurs certains Directeurs et Directrices Territoriaux qui n'ont de cesse de prétendre le contraire en nous indiquant qu'ils sont tenus de respecter ce qui est décidé par le siège, il n'y a qu'un pas que nous ne saurions franchir.

Vous nous présentez à l'ordre du jour de la présente réunion deux points d'information concernant des dispositions organisationnelles :

- Le premier vise la création d'une Direction de l'Immobilier au siège. Nous nous exprimerons en séance sur ce dossier, sachant que notre principale préoccupation concerne les impacts de cette création sur le devenir de la filière immobilier dans les DT, question pour laquelle nous n'avons pas obtenu de garanties suffisantes lors de notre échange du mois dernier sur ce sujet.

- Le second qui concerne « l'évolution » de la DSIN, pour laquelle une modification majeure est projetée (devrions nous dire décidée ?). Ainsi, contrairement aux engagements que vous aviez pris il y a 3 ans, lors de la création de cette direction, vous avez décidé en catimini de placer les cellules informatiques sous l'autorité hiérarchique de cette direction en modifiant au passage très substantiellement leurs missions.

Et le pire dans tout cela, c'est que vous nous présentez cette réorganisation qui va toucher à minima 7 Directions Territoriales comme un simple point d'information sur lequel, dans votre esprit, nous n'avons pas notre mot à dire.

Cela est inacceptable et nous exigeons que ce dossier fasse l'objet d'une consultation formelle du CTU plénier, seule instance compétente pour se prononcer sur une réorganisation de cette ampleur.

Les élus **Force Ouvrière**

